

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 OCTOBRE 2023

Les associés de la Société A.E.D.R. infirmier(ière) se sont réunis, à la demande orale de son mandataire à l'occasion de la signature des statuts constitutifs, au siège social de la société, en Assemblée Générale.

Sont ainsi présents physiquement ou représentés :

- Madame THOMAS Rénata, épouse DUPONT, demeurant à 17 rue Gabriel Peri à CORMEILLES EN PARISIS (95)
- Madame AVRIL Emeline, demeurant à 8 rue Hector Berlioz à CONFLANS SAINTE HONORINE (78)
- Madame Rénata THOMAS, susmentionnée et agissant, au titre d'un mandat spécial, au nom et pour le compte de La SAS A.E.D.R. holding S.P.F.P.L. infirmier(ière), au capital social de 5000 €, sis à 42 rue Alfred Labrière 95100 ARGENTEUIL, société en cours de constitution, madame Rénata THOMAS en étant son futur premier Président par décision d'assemblée générale,

L'Assemblée générale est présidée par Madame Rénata THOMAS épouse DUPONT (le "Président de séance"), en sa qualité de mandataire de la Société à l'occasion de sa création,

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société soit 100 actions des 100 actions souscrites et 100% du capital social. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance énonce l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Nomination de Madame Emeline AVRIL en qualité de Premier Président de la SELAS A.E.D.R. infirmier (ière) à l'occasion de son immatriculation.

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment:

- les documents justifiant de l'identité, de la qualité, de la profession et de la capacité juridique de madame Emeline AVRIL lui permettant d'exercer la fonction de Président de la Société,

Les Associés reconnaissent la validité de la tenue de l'Assemblée ainsi que les conditions de sa réunion.

La discussion générale est ensuite ouverte.

Aucune demande, question ou intervention particulière n'est portée à la connaissance du Président de séance.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

**PREMIÈRE RÉOLUTION - NOMINATION DE MADAME EMELINE AVRIL EN QUALITE DE
PREMIER PRESIDENT DE LA SELAS A.E.D.R. INFIRMIER (IERE)**

L'assemblée des Associés décide de nommer Madame Emeline AVRIL, née le 17 décembre 1983 à PONTOISE (95), demeurant 8 rue Hector Berlioz à CONFLANS SAINTE HONORINE (78) en tant que Président de la SELAS A.E.D.R. INFIRMIER (IERE), ce à compter de la présente délibération et lors de l'immatriculation de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à la majorité des deux tiers.

DEUXIÈME RÉOLUTION - POUVOIR

L'assemblée des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi. Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte par le Président de séance qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

LE PRESENT PROCES VERBAL ETABLI LE 25 OCTOBRE 2023 A ARGENTEUIL (95), CONTIENT DEUX PAGES,

Madame Emeline AVRIL
Associé



Madame Rénata THOMAS
Associé



Madame Rénata THOMAS au nom et pour le compte de SAS A.E.D.R. Holding S.P.F.P.L.
infirmier(ière) en cours de constitution
Associé



Le Président de séance

